



FUGEA asbl

Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs

Rue Louis Piérard, 53

B - 7040 BOUGNIES

E-mail : information@fugea.be

Tél et Fax : 065 / 33.55.03

www.fugea.be

Les 10 revendications pour défendre le droit à la Souveraineté Alimentaire

Pour que la souveraineté alimentaire prime sur les intérêts commerciaux.

Les politiques agricoles des pays industrialisés ont conduit à l'industrialisation, la concentration et la surproduction dans le domaine agricole. Les politiques de libéralisation du commerce agricole dictées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) répondent davantage aux intérêts de l'agro industrie qu'aux besoins de la paysannerie et des consommateurs.

Aussi demandons-nous la mise en œuvre de politiques basées sur la souveraineté alimentaire, qui fonde le droit de tout pays de déterminer sa propre politique agricole et alimentaire en fonction de ses besoins et en étroite collaboration avec les organisations de producteurs et de consommateurs. A cette fin, nous demandons d'exclure l'agriculture des négociations de l'OMC ou de modifier fondamentalement ses règles, de manière à assurer un équilibre et une équité, tant dans l'accès aux marchés internationaux qu'aux mesures de soutien à l'agriculture.

En outre, ces règles ne peuvent en aucun cas porter atteinte à des éléments essentiels pour le bien être des populations dans les différentes régions du monde comme la sécurité alimentaire ou le développement des pays où le secteur agricole est stratégique.

Ce que nous réclamons ...

1. Interdire tout soutien aux exportations. Ces aides permettent aux pays riches d'écouler leurs surplus à très bas prix, en cassant les prix sur le marché mondial et en nuisant à la petite paysannerie du Sud.
2. Interdire toutes les formes, mêmes cachées, de dumping. Il faut redéfinir la notion de dumping dans le domaine agricole afin de limiter la concurrence déloyale en cas d'exportations à très bas prix soutenus par des subsides ou des modes de production non durables (production hors-sol en intégration).
3. Permettre aux gouvernements de mener de véritables politiques agricoles durables, de protéger l'agriculture et de gérer les marchés pour garantir la sécurité alimentaire, l'emploi, le développement et/ou l'environnement comme milieu de vie.
4. Permettre aux pays moins avancés de bénéficier de traitements préférentiels, comme c'est le cas dans les accords de Lomé entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). De façon générale, mieux protéger les pays les moins avancés à l'OMC, en autorisant des possibilités accrues de soutien à leurs petits agriculteurs, en soutenant les capacités de négociation des gouvernements et en mettant en pratique les aides prévues à Marrakech aux pays pauvres importateurs de produits alimentaires. Interdire la mise sur pieds des accords APE qui libéralisent les marchés N-Sud.
5. Garantir la souveraineté des Etats sur leurs ressources génétiques. Cela comprend l'interdiction de la biopiraterie et des brevets sur les organismes vivants ainsi que du développement de variétés stériles par manipulations génétiques.
6. Permettre aux Etats de fixer leurs propres normes de qualité (sanitaires et phytosanitaires) plus strictes que les normes internationales minimales et en accord avec le choix de la population locale.
7. Freiner l'orientation exportatrice de la politique agricole commune. Les aides européennes doivent être plafonnées par exploitation et doivent soutenir une agriculture paysanne et durable sur les plans social, environnemental et économique.
8. Garantir des prix rémunérateurs qui couvrent l'ensemble des coûts de production (y compris les coûts sociaux et environnementaux) ainsi qu'une juste rétribution du travail agricole durable.
9. Favoriser les marchés locaux en ne mettant les agricultures locales en concurrence que de manière progressive et en les protégeant temporairement des systèmes plus compétitifs.
10. Renforcer la législation internationale par la création du droit à la souveraineté alimentaire. La nourriture n'est pas une marchandise comme les autres. Se nourrir est un droit fondamental de tout être humain.